



Interview de Stéphane Tarin, 6<sup>e</sup> adjoint aux finances et Jean-Charles Valentin, conseiller municipal délégué au budget

### Budgets primitifs 2023

(Adopté à 21 voix pour, 2 contre et 4 abstentions)

#### - Est-il facile de voter un budget en 2023 ?

Nous pouvons déjà rappeler que nous sommes dans un contexte international et national de forte incertitude et à faible croissance. À l'échelle de la commune, la capacité d'auto-financement a été très bonne l'an dernier, notre durée d'endettement est plutôt faible, mais 2023 amène la problématique d'un coût de l'énergie en forte hausse. Des aides et mesures de soutien sont là, pour autant l'inflation et certaines dépenses en augmentation (point d'indice, énergie) rendent les choses plus incertaines.

#### - Quelles sont les orientations budgétaires de la commune ?

Nous maintenons l'effort d'investissement malgré ce contexte, avec un encadrement fort de nos dépenses. Les priorités du plan de mandat, que sont la participation citoyenne, la transition écologique et la revitalisation du territoire, ne font l'objet d'aucune concession. Nous choisissons d'optimiser les dépenses et réduire les déficits par un pilotage précis sur des sujets comme par exemple le schéma directeur immobilier ou le budget annexe de chaleur. Notre volonté est d'avoir une gestion financière ambitieuse et vigilante qui préserve les capacités financières à venir. Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité car nous faisons évoluer prudemment l'endettement, actuellement faible, pour accélérer les investissements.

#### - Pouvez-vous nous détailler les actions du plan de mandat qui font partie du budget principal ?

Sur le thème de la participation citoyenne, tous les projets « Territoires d'Engagement » seront poursuivis avec l'engagement de tous, habitants, collectifs et associations. Nos actions sur la mobilité suivent leur cours avec cette année la participation des Pélussinois en tant qu'aménageurs, testeurs et médiateurs d'aménagements expérimentaux sur la voie publique en centre-bourg. En ce qui concerne la transition écologique, nous déroulerons les actions du plan de sobriété énergétique et celles du plan « Nature en ville ». Et enfin la revitalisation du territoire compte de nombreux projets qui concernent la voirie, la mobilité, les façades, les manifestations locales et surtout l'acquisition et le programme de la réhabilitation de l'école Saint-Charles, notre projet phare du mandat.

#### - Qu'est-il prévu dans les autres domaines ?

Le CCAS est mobilisé, plus que jamais, sur toutes les actions sociales et nous entrerons dans la phase de travaux pour la Maison de santé pluriprofessionnelle. Nous soutenons les actions culturelles au travers du GLOP et des structures existantes, ainsi que les actions sportives et associatives. Nous sommes particulièrement attentifs à promouvoir les actions pédagogiques pour et avec la jeunesse, dans les écoles, avec les conseils des enfants et des jeunes et les conscrits... Nous souhaitons porter une attention soutenue à la sécurité et à la tranquillité à Pélussin, grâce à des relations de proximité avec la gendarmerie. Nous prenons grand soin également des ressources qui constituent notre patrimoine humain et matériel : les équipes, les finances, le patrimoine immobilier et le numérique. Autant vous dire que les sujets ne manquent pas et nous ne souhaitons en négliger aucun.

#### - Un mot des budgets annexes ?

Oui, les budgets forêt et assainissement sont excédentaires, avec un projet de défense contre le risque incendie et un beau plan de modernisation pour le second. La vente de chaleur est plutôt déficitaire, ce qui risque de nécessiter une augmentation des tarifs de chaleur. La MSP est un projet qui sera équilibré dans le futur mais qui dans un premier temps nécessite des investissements.

#### - Quels sont les grands chiffres ?

Le budget prévisionnel total pour 2023 se monte à 6,47 millions d'euros (dont 3,75 millions d'euros en fonctionnement), avec pour les plus gros postes de recettes de fonctionnement 923 K€ de dotations et 2,2 M€ d'impôts et taxes. Pour les dépenses de fonctionnement nous avons 1,2 M€ en charges générales, 429 K€ de charges courantes, dont les indemnités élus et les subventions incluant une subvention au SDIS de 94 K€ et les subventions aux associations qui se montent à 98 K€. Les charges de personnel se montent à 1,6 M€.

Pour l'investissement, d'un total de 2,72 M€, l'emprunt est de 700 K€, les subventions de 554 K€, avec un excédent de fonctionnement reporté de 554 K€ et des amortissements pour 187 K€. Des ventes de bâtiments communaux viennent s'y ajouter pour 338 K€.

Les dépenses d'investissement prévues se montent à 2,72 M€ avec des travaux et acquisitions notamment pour la transition écologique (240 K€), la voirie et la mobilité (426 K€), le site Saint-Charles (770 K€), le stade de football (101 K€), les écoles (33 K€), les façades (30 K€). Le remboursement de l'emprunt se montera à 200 K€.

## Les délibérations en bref...

#### Taux d'imposition 2023 (Adopté à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le maintien des taux pour l'année 2023, soit 33 % pour le foncier bâti / 33,5 % pour le foncier non bâti et 10,99 % pour la taxe d'habitation. Les élus notent que la pression fiscale sur la commune de Pélussin est assez similaire à certaines communes voisines de la Communauté de Communes malgré les charges de centralité plus importantes. Ils notent également que l'absence d'augmentation des taux empêchent d'agir sur la taxe des locaux vacants qui constituent une réelle problématique, limitant les possibilités d'installation de jeunes ménages en centre bourg.

### **Subventions 2023 aux associations (Adopté à 21 voix pour, 2 contre et 4 abstentions)**

Dans le cadre du vote du budget, le conseil approuve la répartition d'une enveloppe de 98 K€ entre les associations suite à la refonte du système d'attribution des subventions vers plus d'équité, de transparence et de coopération. Le conseil a donc alloué les subventions de fonctionnement et celles pour les projets d'action. La prochaine étape sera la valorisation des aides indirectes en nature.

### **Convention de subventionnement n°2 avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre de Territoires d'Engagement (Adopté à l'unanimité)**

Engagée depuis mai 2022 dans l'expérimentation « *Territoires d'Engagement* », le conseil approuve la 2<sup>nde</sup> convention de subventionnement pour 2023 à hauteur de 85 K€. L'objectif est cette année de se donner les « moyens de coopérer » et pour cela, ce sont des actions à destination des jeunes, des collectifs de citoyens, du projet pour l'administration et de la réhabilitation de Saint-Charles qui seront réalisées.

### **Plan Nature en Ville (Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions)**

Le terme « nature en ville » recouvre un ensemble de dispositifs contribuant à préserver ou recréer, au sein des milieux urbains, des espaces de nature, des populations d'espèces sauvages ou domestiquées, les services écosystémiques ainsi que des espaces à vocation agricole ou de jardinage. Des actions ont déjà été mises en place, d'autres le seront en 2024 ou au-delà.

Les moyens identifiés, à ce jour, pour la mise en œuvre du plan d'actions sont les suivants : la labellisation *Petites villes de demain*, la recherche de financement par le fond vert, le contrat vert et bleu porté par le Parc du Pilat, ou encore le dispositif « *nature ordinaire* », le recrutement d'un apprenti et de deux agents spécialisés en espaces verts au sein du centre technique municipal ainsi que la participation citoyenne.

### **Parcours de santé - division du bâtiment de l'ancienne caserne en quatre lots (Adopté à l'unanimité)**

Le projet de centre de soins et d'activités physiques, dit projet de « Centre interdisciplinaire santé et sport de Pélussin » est un concept de soins pour un retour à l'activité physique, mais également un outil d'information pour les patients et utilisateurs, qui se déploiera au sein du site de l'ancienne caserne (450 m<sup>2</sup> environ). Le conseil municipal approuve les conditions de cession en 4 lots distincts de l'ancien bâtiment, pour un montant global de 160 K€.

### **Convention de partenariat avec la commune de Maclas pour l'organisation du tournoi de football U17 pour l'année 2023 (Adopté à l'unanimité)**

Pélussin ne pouvant organiser le tournoi sur ses terrains (du fait d'un programme d'investissement de 101 K€ cette année), le conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la commune de Maclas pour l'accueil du tournoi de football U17 avec une participation financière à hauteur de 3 K€.

### **Coût de scolarité pour les enfants extérieurs à la commune (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve les coûts de scolarité en élémentaire, en maternelle et en classe ULLIS, qui peuvent être réclamés pour les enfants des communes voisines (inscrits à l'école publique sous certaines conditions), soit pour un élève en maternelle de 978 € et pour un élève en élémentaire de 476 €.

### **Contrat d'association pour l'école Saint-Jean (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve la participation financière accordée à l'école privée, pour les classes maternelles et élémentaires, dans le cadre du contrat d'association. Pour rappel, celle-ci est calculée sur la base des dépenses de l'école publique (coût de fonctionnement divisé par le nombre d'élèves) et s'élève pour l'année 2023 à hauteur de 59 k€.

### **Création de deux emplois au Centre technique municipal (CTM) (Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions)**

Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs pour la création d'un poste d'agent référent espaces-verts à temps complet pour la mise en œuvre du plan *Nature en Ville* et la création d'un poste d'agent polyvalent voirie/manifestation à temps complet.

### **Régime des astreintes de nuit en semaine (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve la création d'une astreinte permettant de mobiliser les agents de la filière technique de nuit en semaine pour les manifestations locales (fête, concert, etc).

### **Indemnité des horaires normales de nuit (Adopté à l'unanimité)**

Le personnel communal étant susceptible d'effectuer une partie de son service entre 21 heures et 6 heures, le conseil municipal approuve l'attribution d'une indemnité horaire pour travail de nuit, majorée en cas de travail intensif. Ces montants seront réévalués automatiquement en fonction de l'évolution de la réglementation.

### **Adhésion à la procédure de Médiation préalable obligatoire (M.P.O) avec le CDG 42 (Adopté à l'unanimité)**

Depuis 2022, le code de justice administrative a été modifié afin que les recours formés par les agents publics à l'encontre de certaines décisions administratives soient précédés d'une tentative de médiation. Le conseil municipal approuve d'adhérer par voie de convention à la procédure de médiation préalable obligatoire (M.P.O).

### **Tableau des indemnités des élus (Adopté à l'unanimité)**

Le conseil municipal approuve l'attribution individuelle des indemnités aux élus selon le nouveau tableau présenté.

### **Questions diverses :**

- Lancement programmation Saint-Charles
- Étude mobilité
- Préparation de l'avis sur le projet de charte du Parc National Régional : commission générale le 28 avril
- Compte rendu Conseil Communautaire du 30 mars
- Actualités culturelles

**Prochain conseil le 2 juin 2023**